

1.2. Annexe obligatoire 4 : photographie de la zone d'implantation

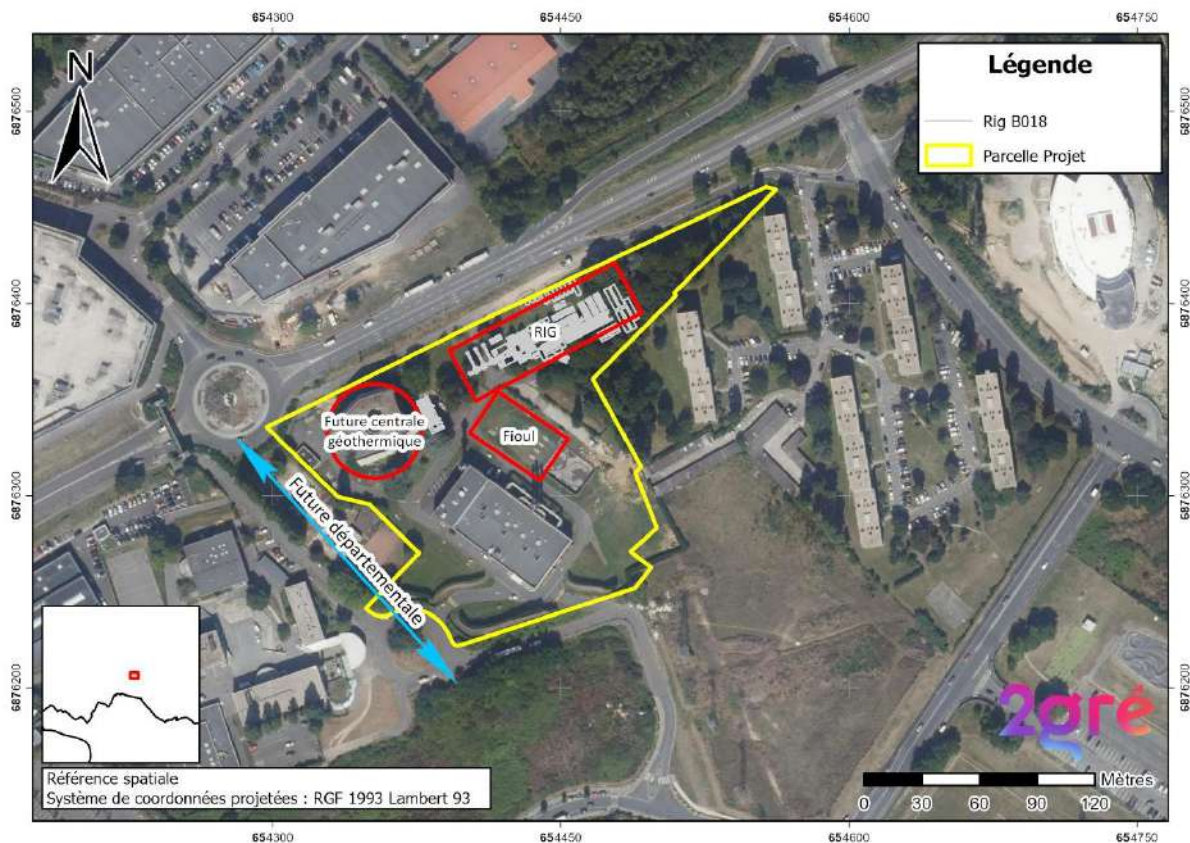


Figure 3: Carte de la zone d'implantation du projet.

La figure 3 représente une vue de la zone d'implantation avec l'entourage du projet.
Les figures 4 à 9 montrent le site dans son environnement proche avec le chemin d'accès.
Les figures 10 et 11 permettent de localiser le site du projet dans le paysage lointain.



Figure 4: Vue de la D316 depuis l'avenue de division Leclerc, avec à droite la parcelle BE147. (Google street map-avril 2025).



Figure 5: Accès au site depuis l'avenue de D316.



Figure 6: Le collège de Chanteraine à coté de site de projet. (Google earth street map, Décembre, 2022).



Figure 7: Vue des résidences près du site de projet. (Google earth, street view, Déc 2025)



Figure 8: Vue de l'ancienne centrale à fioul à partir d'avenue de division leclerc D316. (Google earth, street view, Déc 2025).



Figure 9: Vue de l'intérieure du site de projet.



Figure 10: Vue de l'entrée de site à partir d'avenue de Chanteraine. (Google earth, street view, Déc 2025).



Figure 11: Vue aérienne lointaine du site de projet. (Google earth, street view, Déc 2022).



Figure 12: Vue aérienne des grandes surfaces en face du projet. (Google earth, street view, avril 2025)

1.3. Annexe obligatoire 5 : Plan de projet et des travaux

Les figures 12 à 14 présentent les plans des travaux de forage qui seront réalisés dans le cadre de ce projet.

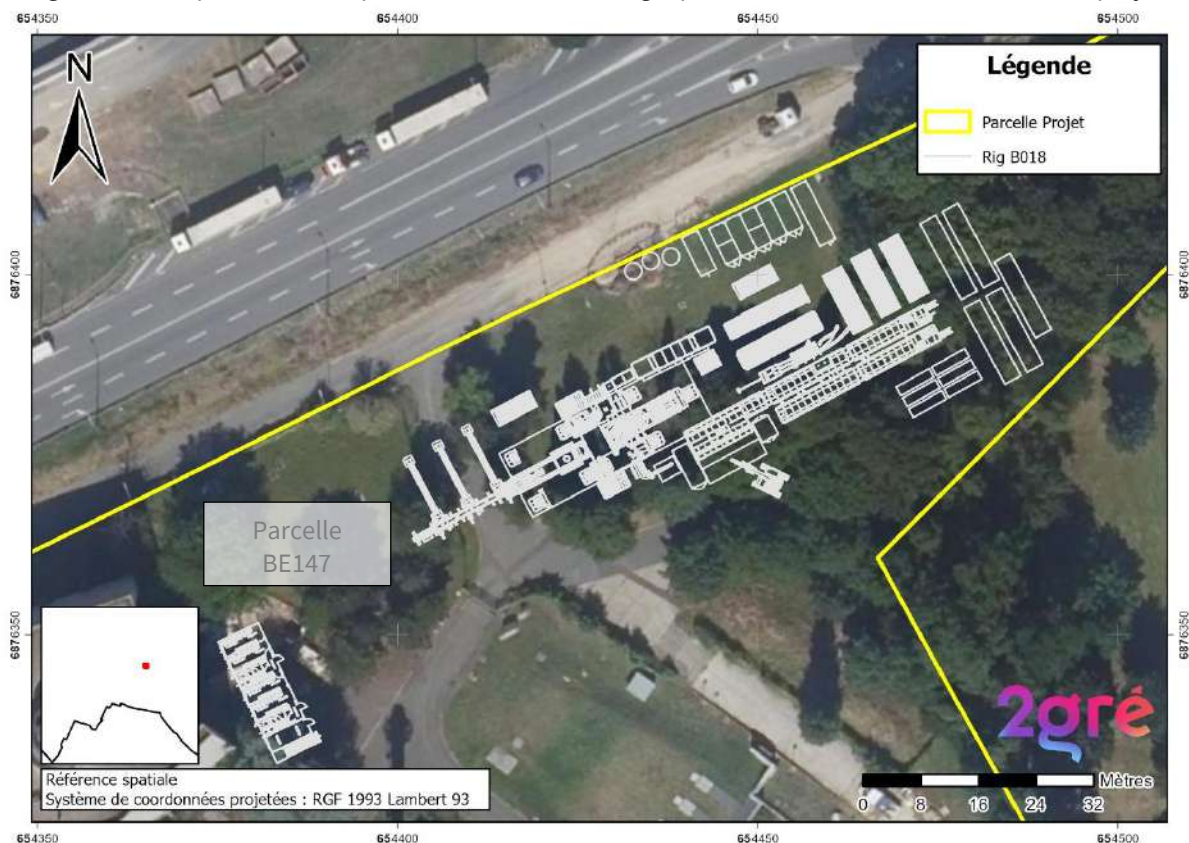


Figure 13: Implantation prévisionnelle de la machine de forage sur le site du projet (parcelle BE 147).